

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2007

Séance du 16 novembre 2007

CG 07/4^{ème}/V-06

**REVENU MINIMUM D'INSERTION
REMISES GRACIEUSES**

—
Comme lors de chacune de nos réunions, et conformément à la réglementation comptable, je sou mets à votre approbation une liste de titres de recettes, émis pour la plupart sur les précédents exercices, qui relèvent d'une procédure de remise gracieuse.

J'ai, en effet, été saisi de requêtes tendant à la remise gracieuse de diverses créances pour un montant de 6 225 €et, eu égard à la situation des demandeurs, j'ai été amené à accorder une remise gracieuse partielle ou totale.

La procédure en la matière conduit donc à l'annulation ou à la réduction des titres de recettes mentionnés en annexe, sur laquelle doit se prononcer notre Assemblée.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de mes propositions et inscrire les crédits correspondants à l'article 6731 sous-fonction 5471 de la Décision Modificative n°2 de 2007.

◆

◆ ◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide les remises gracieuses de titres de recettes ci-annexées, pour un montant global de 6 225 €;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article 6731, sous-fonction 5471 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

D M 2 de 2007

REMISES GRACIEUSES
RMI

CG 07/4ème/V-06

IMPUTATION BUDGETAIRE	ANNEE	N° TITRE	MONTANT	A ou R
75311.5471	2005	4525	998,96 €	R
	2005	4526	813,68 €	R
	2005	3100	885,30 €	R
	2005	1328	337,75 €	R
	2006	3727	2 347,80 €	R
	2006	1333	212,70 €	A
	2006	1588	108,69 €	R
	2007	2567	519,66 €	R
TOTAL GENERAL.....			6 224,54 €	
Arrondi			6 225,00 €	

Le Président,